



AVIS DE PUBLICITE

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE

HYDRO EST – AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE Strasbourg

COMMUNE DE Erstein / Nordhouse / Plobsheim

Convention d'occupation temporaire du domaine public hydroélectrique

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'une société sur l'occupation du domaine public hydroélectrique pour l'exercice d'une activité économique.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, EDF attribuera à l'entreprise ayant manifesté son intérêt une convention d'occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Les candidats sont informés qu'un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la convention d'occupation temporaire.

Publié le	11 janvier 2022
Durée de mise en ligne de l'avis	Un mois
Date limite de réception propositions	11 février 2022
Objet de l'occupation	Coupe d'herbe
Lieu	Commune : Plobsheim Références cadastrales : Section 30, parcelles 134 à 139, 141 à 149, 156, 161, 162. Commune : Nordhouse Références cadastrales : Section F, parcelle 1557 & 1560 Commune : Erstein Références cadastrales : Section D, parcelle 2638
Activité sollicitée par le demandeur	A des fins exclusives de coupe d'herbe
Caractéristiques essentielles / restrictions de l'emplacement	<ul style="list-style-type: none">- Respect des clauses biodiversité,- Terrain en réserve de chasse et de faune sauvage,- Sur banquettes bassin compensation Plobsheim,- Présence câble souterrain inter-usines.



Type d'autorisation délivrée/ Durée	Convention d'occupation temporaire du domaine concédé Durée maximum : jusqu'au 31 décembre 2026
Conditions financières à la charge du demandeur	Redevance annuelle d'occupation : au minimum 150€ Frais de dossier : 0€ L'occupation sera soumise à une redevance soumise aux avantages de toutes natures procurées au titulaire de l'occupation (surface occupée, situation de l'emplacement, nature de l'activité exercée, ...)
Conditions générales d'attribution	Les demandes seront analysées selon les critères suivants : - Compatibilité du projet avec les contraintes de l'exploitation hydroélectrique
Dépôt des candidatures	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – HDYRO EST – Direction Concessions – 54 Avenue Robert Schuman, 68050 MULHOUSE A l'attention de Madame Anne Reeb <i>Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes : CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR</i> <i>Objet à mentionner : Candidature MAD AGRI AH 0002</i>
Service à contacter pour renseignement	COORDONNEES PFA : anais.schwob@edf.fr